

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni le 13 décembre 2021 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Election d'un adjoint au maire
- 2 - Mise à disposition de locaux et de personnel à l'accueil de loisirs intercommunal – signature d'une convention
- 3 – Attribution d'une subvention à l'association SPIA
- 4 – Participation pour des travaux liés à l'élargissement de la voirie des Gorgeraux
- 5 – Désignation d'un représentant au syndicat des digues de l'Echaillon à St-Gervais

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Aimée BATTEUX, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Auriane DENIS, Bajram HALILAJ, Jean-Marie KASPERSKI, Jacques PERRIN, Miranda SUCO, Christian TEGNY.

ABSENTS : Sonia LOMBARDOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Pour faire suite à la démission de Monsieur Camille ANDRE de ses mandats de conseiller municipal et d'adjoint au maire, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Monsieur Jacques PERRIN a été élu.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL A L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la St-Marcellin Vercors Isère Communauté portant sur la mise à disposition de locaux et de personnel pour l'organisation d'un accueil de loisirs à St-Quentin.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPIA

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 500 € à SPIA.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – PARTICIPATION POUR DES TRAVAUX LIES A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES GORGERAUX

Le conseil municipal décide de contribuer à hauteur de 4 000 € aux frais d'édification d'un muret en contre-haut du chemin des Gorgeraux, muret de soutènement rendu nécessaire par l'élargissement de la voirie. Cette contribution sera versée à la SCI propriétaire du fonds supérieur.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT DES DIGUES DE L'ECHAILLON A ST-GERVAIS

Suite à la démission de Camille ANDRE, le conseil municipal désigne Alain BAUDINO pour représenter la commune au sein du syndicat.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Travaux : Maison communale des services : il reste une partie de la façade arrière à terminer, la finalisation est prévue semaine 50. Le dallage ne pourra être terminé qu'au printemps (risque de gel). Le dessous de la fenêtre de la MAM a été abîmé : le bardage a servi de banc et n'a pas supporté la charge ! La réparation sera bientôt faite.

Accueil de loisirs : Il reste deux portes à changer (en attente de livraison).

Maison des associations : Les joints du toit avec la façade sont à réaliser pour terminer correctement le travail.

Environnement : La SMVIC a donné son accord pour 2 moloks supplémentaires et un container emballages.

Travaux : Le busage du caniveau chemin des châtaigniers a été réalisé. Fin février 2022, la canalisation d'eau potable sera changée et ensuite la couche de finition sera déposée.

Une portion d'une vingtaine de mètres de la canalisation d'eaux pluviales va être refaite, au début de la rue de la Galandrine (lieudit « les gordillots »). Budget : 5 000 €

Urbanisme : la mairie a mandaté un huissier à l'encontre d'un administré qui réhabilite une grange en habitation et stationne sur le terrain adjacent une caravane. Ce bien se trouve en zone PPRI (risque d'inondation) et ne dispose d'aucune autorisation pour le type de travaux engagés. Le tribunal jugera des faits et fera appliquer les règles liées à cette classification.

CCAS : lors de sa réunion qui a eu lieu le 22 novembre dernier, le CCAS a décidé à l'unanimité de repousser à 70 ans, l'âge auquel le repas communal des aînés est offert, à partir des administrés nés en 1956. Une décision essentiellement liée à l'évolution démographique de notre commune : 1 personne sur 5 à plus de 65 ans.

La séance est levée à 20 h 15.